

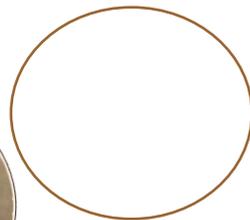
*La fin de vie, on en parle...*



## Chaque situation est unique et différente

La décision d'euthanasie repose sur de nombreux éléments. Les particularités de votre animal doivent être prises en compte, son état général, le niveau de souffrance et le pronostic de sa maladie. Le vétérinaire apporte ses connaissances scientifiques et médicales pour vous accompagner dans ce choix.

Mais cette décision reste la vôtre, il est normal que la sensibilité de chacun, la situation familiale ou le contexte personnel interviennent dans le choix final. Ainsi chaque situation est unique et il n'y a pas de règle ou de moment clé pour faire euthanasier son animal. Néanmoins, dans certaines situations, l'euthanasie s'impose comme la seule décision raisonnable pour l'animal.



## Comment se déroule une euthanasie ?

Beaucoup d'inquiétudes concernent l'euthanasie. Une fois la décision prise, le vétérinaire met tout en œuvre pour que ce moment se déroule dans le plus grand confort pour votre compagnon.

Chaque personne est libre de choisir si elle veut rester auprès de son compagnon ou pas. Nous prenons le relais et restons avec l'animal pendant toute la durée de l'anesthésie si vous n'en avez pas le courage ou le besoin.

La première étape est l'anesthésie, procédure qui a pour but d'endormir votre animal. Une fois les injections réalisées, votre compagnon est détendu, inconscient et peut être manipulé sans risque et sans douleur.

Lorsque votre animal est anesthésié, le vétérinaire injecte par voie centrale le produit euthanasiant. Les molécules utilisées aujourd'hui ne provoquent aucune autre réaction que l'arrêt rapide de la fonction cardiaque et respiratoire.

Lors de l'injection, vous pourrez parfois constater une ou plusieurs grandes respirations ou très rarement des spasmes musculaires. Ces manifestations sont normales, vous ne devez pas vous inquiéter. Vous devez aussi savoir que votre animal gardera les yeux ouverts après l'anesthésie, même une fois le cœur arrêté. Enfin, avec le relâchement musculaire, les sphincters s'ouvrent et des urines ou des selles peuvent s'épancher.

## Les enfants

Il est conseillé de leur expliquer clairement les choses, bien sûr avec des mots adaptés à leur âge et à leur capacité de compréhension, en leur expliquant les circonstances du décès et le devenir du corps. Un petit livre est disponible pour leur expliquer, demandez-le à l'accueil.



## L'après...

Dans la continuité de l'euthanasie, il est indispensable d'envisager la gestion du corps de votre compagnon. Autrefois possible, l'inhumation est aujourd'hui réglementée, voire interdite pour la majorité des animaux.

Il est possible d'inhumer votre animal chez vous si celui-ci pèse moins de 40 kg. Il y a certaines règles à respecter : L'inhumation doit être effectuée dans un terrain vous appartenant, dans un contenant biodégradable, à plus de 35 mètres de toute habitation et point d'eau et à 1m30 de profondeur. De la chaux vive doit être utilisée. Il est possible de récupérer votre animal dans une housse biodégradable ou un cocon en carton pour un petit animal.

*Housse biodégradable*

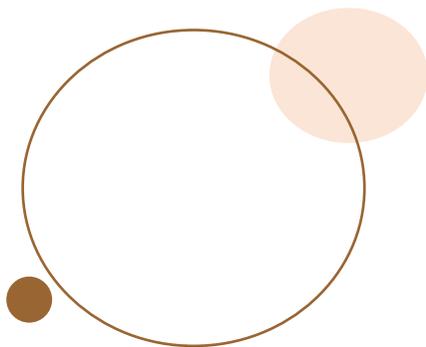


*Cocon funéraire Nidoo*



Pour faire incinérer son compagnon, vous pouvez nous confier son corps et nous le transmettrons à la société Esthima de Château Gaillard. Plusieurs options vous sont alors proposées :

- Une incinération collective : elle garantit au propriétaire une prise en charge respectueuse du corps de l'animal. Il sera incinéré en même temps que d'autres animaux. Les cendres ne pourront pas être récupérées.
- Une incinération référence : Ce service répondra aux attentes de tous ceux qui désirent récupérer les cendres de leur animal pour pouvoir les conserver précieusement, les inhumer ou les disperser. N'hésitez pas à demander à notre équipe le catalogue des urnes décoratives disponibles.
- Une incinération privée : elle permet de se recueillir et d'être présent au moment de la crémation privée de son animal puis d'en récupérer les cendres.





**615, rue de la Tuilerie**  
**71480 VARENNES-SAINT-SAUVEUR**  
**Tel : 03.85.60.10.80**  
**Mail : [veto.varences@orange.fr](mailto:veto.varences@orange.fr)**  
**Web : [www.bress.vet](http://www.bress.vet)**